



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC

N° 2025.14

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Absents : 2

Date de convocation :

02/04/2025

Date d'affichage :

02/04/2025

Présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. LECOMTE Olivier, Mme MASSAT Frédérique, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, Mme PRADIER Antoinette, M. GERAUD Yves, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia, M. CHANEZ Phillippe.

Absents ayant donné procuration : Mme LAGARRIGUE Christel (procuration donnée à Mme MASSAT)

Absents excusés : M. SEGUIGNES Yannick, M. ANCILOTTO François

Secrétaire de séance : Mme MASSAT Frédérique

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT 2024

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	9 830,62 €
Recettes	9 355,12 €
Résultat de fonctionnement 2024	- 475,50 €
Report du résultat de l'exercice 2023	55 226,21 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>54 750,71 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	31 868,48 €
Recettes	0,00 €
Résultat d'investissement 2024	- 31 868,48 €
Report du résultat de l'exercice 2023	- 406 370,69 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 438 239,17 €</b>

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	- 32 343,98 €	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024	- 383 488,46 €	= (2) + (4)

Après présentation du Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame Antoinette PRADIER, doyenne de l'Assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

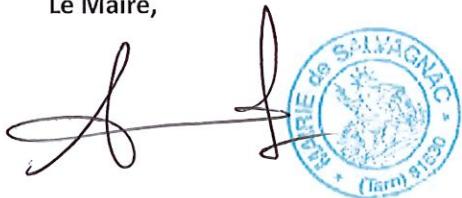
**APPROUVE** la gestion de l'exercice 2024 par Monsieur le Maire.

Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet  
acte qui sera affiché ce jour au  
siège de la collectivité  
INFORME que la présente  
délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Toulouse,  
dans un délai de 2 mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

**Le Maire,**


Bernard MIRAMOND

**Le Secrétaire de Séance,**



Frédérique MASSAT

Commune de Salvagnac - Budget lotissement

CFU 2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,  
A Salvagnac, le 10/04/2025  
Le Maire,



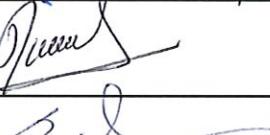
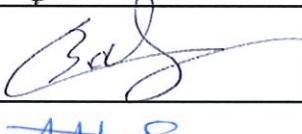
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Salvagnac, le 10/04/2025

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Bernard MIRAMOND, Maire	
Mireille BRUNWASSER, Adjointe au Maire	
Olivier LECOMTE, Adjoint au Maire	
Frédérique MASSAT, Adjointe au Maire	
Roland BALARAN, Adjoint au Maire	
Régine ADDED, Conseillère Municipale	
Yves GERAUD, Conseiller Municipal	
Antoinette PRADIER, Conseillère Municipale	
Philippe CHANEZ, Conseiller Municipal	
Edwige ALBAULT, Conseillère Municipale	
Maxime LOGER, Conseiller Municipal	
Sonia AUBERTIN, Conseillère Municipale	
Françoise ANCILOTTO, Conseiller Municipal	

Commune de Salvagnac - Budget lotissement

CFU 2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Christel LAGARRIGUE, Conseillère Municipale



Yannick SEGUIGNES, Conseiller Municipal

Christel LAGARRIGUE, Conseillère Municipale	
Yannick SEGUIGNES, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2025, et de la publication le 15/04/2025A Salvagnac, le 15/04/2025